

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI<sup>e</sup> ANNEE. - N° 100

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2007

# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2007

	Pages
<b>CONSEIL DE PARIS</b>	
<b>Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007.</b> — Secteur « Clichy-Batignolles » (17 <sup>e</sup> ). — Approbation de la modification du P.L.U. après enquête publique [2007 DU 196 — <i>Extrait du registre des délibérations</i> ].....	2890
<b>Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007.</b> — Secteur « Clichy Batignolles » (17 <sup>e</sup> ). — Déclaration de projet de travaux d'investissement routier [2007 DU 197 — <i>Extrait du registre des délibérations</i> ].....	2891
<b>Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007.</b> — Z.A.C. « Clichy Batignolles » (17 <sup>e</sup> ). — Approbation du dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté [2007 DU 198-1 <sup>o</sup> — <i>Extrait du registre des délibérations</i> ].....	2891
<b>Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007.</b> — Z.A.C. « Clichy Batignolles » (17 <sup>e</sup> ). — Approbation du programme des équipements publics [2007 DU 198-2 <sup>o</sup> — <i>Extrait du registre des délibérations</i> ].....	2892
<b>Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007.</b> — Secteur de la Porte Pouchet (17 <sup>e</sup> ). — Déclaration de projet. — Procédure de déclassement [2007 DU 235 — <i>Extrait du registre des délibérations</i> ].....	2892
<b>VILLE DE PARIS</b>	
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction des Finances). — (Arrêté modificatif du 13 décembre 2007).....	2893
<b>Annulation</b> de reprise par la Ville de Paris d'une concession abandonnée dans le cimetière de Montparnasse (27 <sup>e</sup> division 2 <sup>e</sup> section — cadastre 344) (Arrêté du 14 décembre 2007).....	2894
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2007-165 instaurant un contresens de circulation réservé aux cycles dans la rue Greneta, à Paris 2 <sup>e</sup> (Arrêté du 13 décembre 2007) ...	2894
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2007-167 instaurant une voie de circulation réservée aux cycles dans un couloir bus rue Froidevaux, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 13 décembre 2007).....	2894
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation d'un chef de bureau à la Direction des Affaires Juridiques.....	2895
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi (Arrêté du 11 décembre 2007).....	2895
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1 <sup>re</sup> classe (F/H) (Arrêté du 14 décembre 2007).....	2895
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres-ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité métallier ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour cinq postes.....	2896
<b>Direction des Ressources Humaines</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres-ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité métallier ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour quatre postes.....	2896
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris, établi après examen professionnel au titre de l'année 2007.....	2896
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2007.....	2897
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1 <sup>re</sup> classe — Année 2007.....	2897
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe — Année 2007.....	2897
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe — Année 2007.....	2899

## DEPARTEMENT DE PARIS

**Délégation** de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Finances). — (Arrêté modificatif du 13 décembre 2007)..... 2899

ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté n° 2007-0325 DG** portant délégation de la signature du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 14 décembre 2007)..... 2900

## PREFECTURE DE POLICE

**Arrêtés n°s 2007-21292 et 2007-21293** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêtés du 7 décembre 2007)..... 2901

**Arrêté n° 2007-21311** instaurant provisoirement la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique boulevard de la Bastille, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 11 décembre 2007)..... 2901

## COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis aux constructeurs..... 2902

**Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2902

**Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2904

**Urbanisme.** — Liste des déclarations préalables déposées entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2905

**Urbanisme.** — Liste des permis de construire délivrés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2922

**Urbanisme.** — Liste des permis de démolir délivrés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2927

**Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2932

**Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2007 ..... 2934

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) ..... 2934

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste. — Rappel..... 2934

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile ». — Rappel..... 2934

## POSTES A POURVOIR

**Bureau du Cabinet du Maire.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 2935

**Direction de la Prévention et de la Protection.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 2935

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 2935

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 2936

**Direction du Développement Economique et le l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 2936

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).. 2936

**Caisse des Ecoles du 11<sup>e</sup> Arrondissement.** — Avis de vacance d'un poste d'ouvrier professionnel — spécialité cuisine (F/H)..... 2936

## CONSEIL DE PARIS

**Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007. — Secteur « Clichy-Batignolles » (17<sup>e</sup>). — Approbation de la modification du P.L.U. après enquête publique [2007 DU 196 — *Extrait du registre des délibérations*].**

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1, L. 2511-2, L. 2511-13 et L. 2511-15 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-13, R. 123-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement du 12 mars 2007 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée à la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement du 15 mars au 14 avril 2007 inclus ;

Vu le rapport de la Commission d'enquête du 12 juillet 2007 ;

Vu la délibération 2005 DU 105-2<sup>o</sup> du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 20 et 21 juin 2005, créant la Zone d'Aménagement Concerté « Cardinet-Chalabre » (17<sup>e</sup>) ;

Vu la délibération 2007 DU 50-2<sup>o</sup> du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 12 et 13 février 2007, créant la Zone d'Aménagement Concerté « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération 2007 DU 196 en date du 30 octobre 2007 relatif à l'approbation de la modification du P.L.U. sur le secteur « Clichy-Batignolles » (17<sup>e</sup>) ;

Vu le dossier annexé à ce projet de délibération et comprenant :

Annexe 1 : le rapport de présentation de la modification ;

Annexe 2 : les orientations d'aménagement du secteur « Clichy-Batignolles modifiées » ;

Annexe 3 : les modifications apportées au règlement du P.L.U. (tome 1, tome 2) ;

Annexe 4 : les modifications apportées à l'Atlas Général du P.L.U. ;

Annexe 5 : le rapport de la commission d'enquête du 12 juillet 2007 et ses annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 29 octobre 2007 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article premier. — Est approuvée la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris portant sur le secteur « Clichy-Batignolles » (17<sup>e</sup>).

Art. 2. — Le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 est modifié conformément aux documents annexés à la présente délibération : le rapport de présentation de la modification ; les orientations d'aménagement du secteur « Clichy-Batignolles » modifiées ; les modifications apportées au Règlement du P.L.U. ; les modifications apportées à l'Atlas Général du P.L.U.

Art. 3. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée en mairie pendant un mois et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Pour extrait

*N.B. : La délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007 de la Z.A.C. Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) - 2007 DU 196 - est tenue à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux à l'annexe Morland de la Mairie de Paris, bureau de la conservation du plan de Paris (1<sup>er</sup> étage), 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'Urbanisme, 50, avenue Daumesnil, 75915 Paris Cedex 04.*

**Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007. — Secteur « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>). — Déclaration de projet de travaux d'investissement routier [2007 DU 197 — Extrait du registre des délibérations].**

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-6 ainsi que l'article L. 126-1 ;

Vu le dossier de travaux d'investissement routier sur le secteur « Clichy Batignolles », qui a été soumis à enquête publique du 15 mars au 14 avril 2007 inclus à la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le rapport de la Commission d'enquête du 12 juillet 2007 ;

Vu la délibération 2002 DAUC 27-1<sup>o</sup> du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 8 avril 2002, définissant les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2005 DU 105-2<sup>o</sup> du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 20 et 21 juin 2005, approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Cardinet Chalabre (17<sup>e</sup>) ;

Vu la délibération 2006 DU 214-1<sup>o</sup> des 13 et 14 novembre 2006 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « Cardinet Chalabre » (17<sup>e</sup>) ;

Vu la délibération 2007 DU 50 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 12 et 13 février 2007, approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Clichy Batignolles (17<sup>e</sup>) ;

Vu la convention globale d'objectifs d'aménagement du site ferroviaire dit des Batignolles cosignée par l'Etat, la Ville de Paris, la S.N.C.F. et R.F.F. le 28 juillet 2006 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 29 octobre 2007 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission ;

Considérant :

— Que le projet de travaux d'investissement routier qui a été soumis à enquête publique du 15 mars au 14 avril 2007 constitue un des éléments indissociables du projet d'aménagement urbain des Z.A.C. « Cardinet Chalabre » et « Clichy Batignolles » ;

— Que ce projet conditionne la mise en œuvre du projet global sur lequel l'Etat, la Ville et les partenaires ferroviaires se sont mis d'accord et qui est annexé à la convention globale d'objectif du 28 juillet 2006 ;

— Que ce projet doit notamment permettre d'atteindre l'objectif partagé par l'Etat et la Ville de construire près de 3 500 nouveaux logements, avec la moitié des surfaces consacrées à des logements sociaux ;

— Que ce projet est de plus conforme à l'objectif de la Ville, de l'Etat et des partenaires ferroviaires de maintenir sur le secteur de « Clichy Batignolles » un certain nombre d'activités ferroviaires, de manière à assurer un bon fonctionnement du service ferroviaire et de développer des modes de transports alternatifs à la route ;

— Que ce projet s'inscrit également dans la modification du P.L.U. qui vient de vous être soumise ;

— Que les voies et ouvrages envisagés vont irriguer l'ensemble du futur quartier et desservir les nouveaux programmes de logements, les équipements et les immeubles de bureaux ;

— Que ce projet respecte les objectifs définis par le Conseil de Paris par la délibération 2002 DAUC 27-1<sup>o</sup> en date du 8 avril 2002 pour ce territoire et répond notamment à la nécessité de relier les quartiers riverains de la Plaine Monceau et des Epinettes, d'améliorer les continuités avec la Ville voisine de Clichy, et de réduire les coupures des voies ferrées et du boulevard Berthier ;

— Et que, compte tenu de tous ces points, ce projet de travaux d'investissement routier présente un caractère d'intérêt général ;

Délibère :

Article premier. — Le Conseil de Paris adopte la déclaration du projet de travaux d'investissement routier dans le secteur « Clichy Batignolles » 17<sup>e</sup> arrondissement au vu de son caractère d'intérêt général.

Art. 2. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et publiée au « Bulletin Municipal Officiel ». Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Pour extrait

*N.B. : La délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007 de la Z.A.C. Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) - 2007 DU 197 - est tenue à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux à l'annexe Morland de la Mairie de Paris, bureau de la conservation du plan de Paris (1<sup>er</sup> étage), 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'Urbanisme, 50, avenue Daumesnil, 75915 Paris Cedex 04.*

**Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007. — Z.A.C. « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>). — Approbation du dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté [2007 DU 198-1<sup>o</sup> — Extrait du registre des délibérations].**

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 311-1 et suivants et R. 311-7 et R. 311-9 ;

Vu la loi n<sup>o</sup> 2003-590 du 2 juillet 2003 dite loi Urbanisme et Habitat ;

Vu la délibération 2007 DU 50 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal, en date des 12 et 13 février 2007, approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006 ;

Vu le projet de délibération 2007 DU 196, en date du 30 octobre 2007, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la modification du P.L.U. ;

Vu le complément d'étude d'impact ;

Vu le projet de délibération 2007 DU 198, en date du 30 octobre 2007, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » ;

Vu le dossier de réalisation de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant les documents suivants :

— le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;

— la convention globale d'objectifs du 28 juillet 2006 avec la S.N.C.F. et R.F.F. faisant état de l'accord des parties sur le principe de réalisation de la zone de fret ;

— une lettre du SYCTOM faisant état de son accord sur le principe de réalisation du centre de tri et des modalités de son incorporation dans son patrimoine ;

— le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;

— les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps ;

— le complément de l'étude d'impact ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 29 octobre 2007 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article premier. — Est approuvé le dossier de réalisation de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>), tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Art. 2. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et publiée au « Bulletin Municipal Officiel ». Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Pour extrait

*N.B. : La délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007 de la Z.A.C. Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) - 2007 DU 198-1° - est tenue à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux à l'annexe Morland de la Mairie de Paris, bureau de la conservation du plan de Paris (1<sup>er</sup> étage), 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'Urbanisme, 50, avenue Daumesnil, 75915 Paris Cedex 04.*

**Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007. — Z.A.C. « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>). — Approbation du programme des équipements publics [2007 DU 198-2° — Extrait du registre des délibérations].**

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 311-1 et suivants et R. 311-8 et R. 311-9 ;

Vu le projet de délibération 2007 DU 198-1°, en date du 30 octobre 2007, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » ;

Vu le projet de délibération 2007 DU 198-2°, en date du 30 octobre 2007, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver le programme des équipements publics de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » ;

Vu le programme des équipements publics de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » annexé à la présente délibération ;

Vu l'accord de la S.N.C.F. sur le principe de réalisation de la zone de fret et des modalités de son incorporation dans son patrimoine ;

Vu l'accord du SYCTOM sur le principe de réalisation d'un centre de tri et des modalités de son incorporation dans son patrimoine ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 29 octobre 2007 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article premier. — Est approuvé le programme des équipements publics de la Z.A.C. « Clichy Batignolles » (17<sup>e</sup>) tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Art. 2. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée, pendant un mois en mairie et publiée au « Bulletin Municipal Officiel ». Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Pour extrait

*N.B. : La délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007 de la Z.A.C. Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) - 2007 DU 198-2° - est tenue à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux à l'annexe Morland de la Mairie de Paris, bureau de la conservation du plan de Paris (1<sup>er</sup> étage), 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'Urbanisme, 50, avenue Daumesnil, 75915 Paris Cedex 04.*

**Conseil Municipal en sa séance des 12 et 13 novembre 2007. — Secteur de la Porte Pouchet (17<sup>e</sup>). — Déclaration de projet. — Procédure de déclassement [2007 DU 235 — Extrait du registre des délibérations].**

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants et l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-6 ainsi que l'article L. 126-1 ;

Vu les articles L. 141-2 et L. 141-3 du Code de la voirie routière ;

Vu le dossier de travaux d'investissement routier dans la Z.A.C. de la Porte Pouchet, qui a été soumis à enquête publique du 18 juin au 21 juillet 2007 inclus à la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le rapport de la Commission d'enquête du 9 août 2007 ;

Vu la délibération 2003 DAUC 64 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal, définissant les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur de la Porte Pouchet ;

Vu la délibération 2005 DU 208-2° du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal, en date des 14 et 15 novembre 2005, approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Porte Pouchet (17°) ;

Vu la délibération 2007 DU 22 des 16 et 17 juillet 2007 approuvant le dossier de réalisation de la Z.A.C. de la Porte Pouchet (17°) ;

Vu l'avis du Conseil du 17° arrondissement, en date du 29 octobre 2007 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8° Commission ;

Considérant :

— Que ce projet de travaux d'investissement routier prévu dans le cadre de la Z.A.C. de la Porte Pouchet respecte les objectifs définis dès 2003 par le Conseil de Paris pour ce territoire (délibération 2003 AUC 64), à savoir :

— Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier ;  
— Diversifier les usages du quartier et améliorer la vie locale ;

— Désenclaver et améliorer la desserte du quartier ;

— Améliorer le paysage de la Porte Pouchet ;

— Qu'il est indissociable du projet urbain de la Z.A.C. de la Porte Pouchet ;

— Que le réaménagement des voies existantes et la création de voies nouvelles permettront d'offrir au quartier une bonne desserte, des espaces publics de qualité et des liaisons satisfaisantes avec les quartiers voisins ;

— Que ces travaux d'investissement routier participent au renouvellement urbain de ce territoire et font partie du programme des équipements d'infrastructure figurant au dossier de réalisation de la Z.A.C. ;

— Et que, compte tenu de tous ces points, ce projet de travaux d'investissement routier présente un caractère d'intérêt général ;

— Qu'il est, par ailleurs, nécessaire, afin de permettre la délivrance du permis de construire relatif à la construction de 180 logements sur la rue Pierre Rébrière, que le Conseil de Paris se prononce expressément sur l'engagement de la procédure de déclassement de la portion de la rue Rébrière indispensable à cette opération ;

Délibère :

Article premier. — Le Conseil de Paris adopte la déclaration du projet de travaux d'investissement routier prévus dans le cadre de la Z.A.C. de la Porte Pouchet (17°), au vu de son caractère d'intérêt général.

Article premier bis. — Le Conseil de Paris approuve le principe d'engagement de la procédure de déclassement de la portion de la voie publique rue Rébrière (17°), correspondant à l'opération de construction de 180 logements.

Art. 2. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et publiée au « Bulletin Municipal Officiel ». Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Pour extrait

*N.B. : La délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007 du Secteur de la Porte Pouchet (17° arrondissement) - 2007 DU 235 - est tenue à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux à l'annexe Morland de la Mairie de Paris, bureau de la conservation du plan de Paris (1<sup>er</sup> étage), 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) et à la Préfecture de Paris, Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement, Bureau de l'Urbanisme, 50, avenue Daumesnil, 75915 Paris Cedex 04.*

## VILLE DE PARIS

### Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Finances). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés aux articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 février 2002 nommant Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Directrice des Finances et des Affaires Economiques à compter du 4 février 2002 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 28 juillet 2006 fixant l'organisation de la Direction des Finances ;

Vu l'arrêté en date du 30 janvier 2007 maintenant en fonction Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS sur un emploi de Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances, à compter du 4 février 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 22 octobre 2007 portant délégation de signature du Maire de Paris à la Directrice des Finances ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 24 octobre 2007, désignant Mme Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, en qualité de responsable du Bureau des Ressources Humaines, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 octobre 2007 est modifié comme suit :

Sous-Direction des Ressources et des Réseaux :

— *ajouter* le nom de Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, en qualité de Chef du Bureau des Ressources Humaines assurant l'intérim de Chef du Bureau des Affaires générales.

— Lire la délégation de signature modifiée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux comme suit :

Mme Martine BRANDELA, administratrice hors classe, chargée de la sous-direction, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Hervé HULIN, administrateur, adjoint à l'administratrice chargée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux ; Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, pour le Bureau des Ressources Humaines et par intérim pour le Bureau des Affaires Générales.

Bureau des Ressources Humaines :

— Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau,

— tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances ;

— attestation du service fait ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau des Affaires Générales :

— Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau par intérim,

— bons de commandes et ordres de services, dans la limite de 45 000 € H.T. ;

— préparation, passation et exécution des marchés à procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics — C.M.P.) dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € H.T. ;

— copie et attestation délivrées en application de l'article 108 du Code des marchés publics.

— arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;  
— arrêtés d'ouverture des crédits (propositions d'engagement et de dégageant de dépenses et de recettes au budget de la Commune de Paris).

Mission informatique :

Mme Muriel SLAMA, chargée de mission, chef de la mission informatique.

— actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestation du service fait.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances.

Fait à Paris, le 13 décembre 2007

Bertrand DELANOË

**Annulation de reprise par la Ville de Paris d'une concession abandonnée dans le cimetière de Montparnasse (27<sup>e</sup> division 2<sup>e</sup> section — cadastre 344).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 9 octobre 2007 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 2007 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière de Montparnasse et, en particulier, de la concession perpétuelle numéro 658, accordée le 22 septembre 1883 au cimetière de Montparnasse à M. Ferdinand Appoline MORIZE ;

Considérant que des travaux de remise en état de cette sépulture ont été effectués ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 22 février 2007 portant reprise de concessions abandonnées dans le cimetière de Montparnasse sont abrogées en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle numéro 658 accordée le 22 septembre 1883 au cimetière de Montparnasse à M. Ferdinand Appoline MORIZE.

Art. 2. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Administrateur,  
Chef du Service des Cimetières*

Pascal-Hervé DANIEL

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-165 instaurant un contresens de circulation réservé aux cycles dans la rue Greneta, à Paris 2<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 110-1, R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2005-225 du 30 décembre 2005 instituant un sens unique de circulation dans une section de la rue Greneta, à Paris 2<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient de développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air en favorisant une nouvelle répartition de l'espace public, notamment au profit des circulations douces ;

Considérant, dans ces conditions, qu'il convient d'instaurer un contresens de circulation réservé aux cycles dans la rue Greneta ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Par dérogation à l'arrêté municipal n° 2005-225 du 30 décembre 2005 susvisé, les vélos sont autorisés à utiliser la voie indiquée ci-après à contresens de la circulation générale.

2<sup>e</sup> arrondissement :

— rue Greneta : côté pair, depuis le boulevard de Sébastopol vers et jusqu'à la rue de Palestro.

Art. 2. — Les mesures prévues par le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire  
chargé des Transports, de la Circulation,  
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-167 instaurant une voie de circulation réservée aux cycles dans un couloir bus rue Froidevaux, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 110-1, R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules et notamment l'article 1<sup>er</sup> II ;

Considérant qu'il convient de développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air en favorisant une nouvelle répartition de l'espace public, notamment au profit des circulations douces ;

Considérant, dans ces conditions, qu'il convient d'instaurer un sens de circulation réservé aux cycles dans le couloir bus à contresens de la circulation générale rue Froidevaux, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Par dérogation à l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 susvisé et à l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 susvisé, les vélos sont autorisés à circuler dans le couloir bus à contresens de la circulation générale indiqué ci-après :

14<sup>e</sup> arrondissement :

— rue Froidevaux : côté impair, depuis l'avenue du Maine vers et jusqu'à la rue Auguste Mie.

Art. 2. — Les mesures prévues par le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

#### **Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction des Affaires Juridiques.**

Par arrêté en date du 12 décembre 2007 :

— Mme Dominique FINIDORI, chargée de mission cadre supérieur à la Direction des Affaires Juridiques, est désignée en qualité de chef de bureau de la propriété intellectuelle au sein de la sous-direction du droit, à compter du 27 novembre 2007.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération RH 2004-51 en date des 27 et 28 septembre 2004, réorganisant certains comités techniques paritaires de direction et de service ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2005 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales représentatives au sein des comités techniques paritaires de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2006, désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi ;

Vu la demande du syndicat C.G.T. en date du 29 novembre 2007 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi :

En qualité de titulaires :

- M. Christian GOGER
- M. Alain GORGET
- M. Eric JACQUEMIN.

En qualité de suppléants :

- Mme Marie-Anne MERCIER
- M. Daniel DELRUE
- Bathele, Jean-Marie KOUASSI.

Art. 2. — L'arrêté du 20 décembre 2006 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur des Ressources Humaines*  
Michel YAHIEL

#### **Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H).**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent(e)s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 15-1° des 16 et 17 juillet 2007 portant fixation du statut particulier applicable au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 68 des 22 et 23 octobre 2001 modifiée fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité administration générale ;

Vu la délibération DRH 85 du 30 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes (1<sup>re</sup> classe) ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) seront ouverts pour 220 postes à partir du 2 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :  
— concours externe : 110 postes ;  
— concours interne : 110 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 7 janvier au 21 février 2008 inclus par voie télématique sur le site internet de la Ville de Paris [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr).

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 21 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation des jurys sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint  
chargé de la Sous-Direction du Développement  
des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres-ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité métallier ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour cinq postes.**

1 — M. MEDJEBEUR Madj  
2 — M. MEGNIEN Alain.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 10 décembre 2007

*Le Président du Jury*

Arnaud ANGELIN

**Direction des Ressources Humaines — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres-ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité métallier ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour quatre postes.**

1 — M. ALVES Firmino  
2 — M. BRUNEAU Roland  
3 — M. CARRE Thierry  
4 — M. DRELA Daniel  
5 — M. GELANIE Fabrice  
6 — M. MARTINS François  
7 — M. VAMOUR Cyril.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 10 décembre 2007

*Le Président du Jury*

Arnaud ANGELIN

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris, établi après examen professionnel au titre de l'année 2007**

Date d'effet de nomination :

Mme Eve BRUHAT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Isabelle LEVITTE, 23 mai 2007  
Mlle Karine DIET, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Thierry PAILLER, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mlle Catherine ADELLE, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Martine GAZEL, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mlle Anne-Claire LARAS, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Frédéric BODIN, 13 avril 2007  
Mlle Céline ARNAUD, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Nathalie MUNIER, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Delphine BELLET-CUETO, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Dominique FERRUCCI, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Alain SCHNEIDER, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Stéphane JUAN-GAUTIER, 23 février 2007  
Mme Chantal BRACONNIER, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Julia FERREIRA, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Véronique MADOULET, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. José CAPELLA, 23 mars 2007  
Mlle Nicole DESPORTES, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Claudine MABILLE, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Sabine FERADYAN, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Marie-Anne LE GALL, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Alain ESKENAZI, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Jean-Michel JUBENOT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Rémy BARROS, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mlle Thi Bich Loan DINH, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Marcos MARTINEZ, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Sylvie CORTOT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Raphaël DURIEU, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Isabelle GENIN, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
M. Vincent LAURENT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Mme Anne-Marie ROBERT, 1<sup>er</sup> janvier 2007



Mme Marie-Thérèse XAVIER, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 M. Thierry AYOT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mlle Caroline GROS, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mme Magdeleine VILLATA, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mme Marie-Christine DURANT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mme Valérie MARGERIT, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mlle Dominique MEYRAND, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mlle Véronique PERROUSSET, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mlle Muriel PRIEUR, 1<sup>er</sup> janvier 2007  
 Mlle Amélie RUPP, 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
 Tableau arrêté à 42 (quarante-deux) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2007.**

Effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

1 — Mme CLEMENT-LAROSIERE Ghislaine  
 2 — Mme LAMBERT Marie José  
 3 — Mme RUDIER TOKOTO-DAYAS Line-Rose  
 4 — Mme BLOCHET Claire  
 5 — Mme LEMPEREUR Pascale  
 6 — Mme SERVOLLE Martine  
 7 — Mme DAVID Suzanne  
 8 — Mme HAMEROUX Lydie  
 9 — M. DEVERNOIS Daniel  
 10 — Mme MATHIEU Maryse  
 11 — Mme OBRIOT Martine  
 12 — Mme BAUDRY Béatrice  
 13 — Mme BAS BALIU Marie Josette  
 14 — Mme OGER Christine  
 15 — Mme GIRARD Gaëtane  
 16 — M. LARZUL Roger  
 17 — Mme GALANDRIN Patricia  
 18 — Mme LESUEUR Sylvie  
 19 — Mme CAYOUX Martine  
 20 — M. LEGRAND Philippe  
 21 — M. DE BERRY Jean Philippe  
 22 — Mme GUEGAN Marie-France  
 23 — Mme LETOURNEUR Marie-Thérèse  
 24 — Mme GOURDOUX Martine  
 Liste arrêtée à 24 (vingt-quatre) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe — Année 2007.**

1 — Mme BARLAGNE Marie-Louise  
 2 — Mme CALIF Flora  
 3 — Mme CARBASA Marie Line  
 4 — Mme DEKKAR Catherine  
 5 — M. DEVAL Jean Joseph  
 6 — Mme DITA Nicole  
 7 — Mme DOTT Catherine  
 8 — Mme DUCLAUD Elena  
 9 — M. DUGRILLON Eric  
 10 — M. GAUTIER Patrick  
 11 — Mme GELANOR Elisabeth  
 12 — Mme GERMAIN Marie  
 13 — Mme GICQUEL Jeannine  
 14 — Mlle GIRAUD Franceline  
 15 — Mme GRALL LEFEBVRE Florence  
 16 — Mlle GUERLE Christine  
 17 — Mme GUILLAUME Réjane  
 18 — Mlle HOFFMANN Yannick  
 19 — Mme INAMO Omer Arlette  
 20 — M. JAMAIS Olivier  
 21 — Mme KANCEL Marie-Louise  
 22 — Mme KLEJNER Thérèse  
 23 — Mme LASSALAS Francine  
 24 — Mme LE SCOUEZEC Sabine  
 25 — Mme MAIZIER-LACOMBE Nathalie  
 26 — Mme MARKOVIC Clara  
 27 — Mme MATHE Marie-Ange  
 28 — Mme MAYET Chantal  
 29 — Mme N'GUESSAN Marie-Suzanne  
 30 — Mme QUENTIN Nathalie  
 31 — Mme RAPSODE Lucile  
 32 — Mme ROUSSET Sylviane  
 33 — Mme VANHOORNE Isabelle  
 34 — Mlle VAUQUELIN Valérie  
 35 — Mlle VERNHES Véronique  
 Tableau arrêté à 35 (trente-cinq) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe — Année 2007.**

1 — Mlle ABRAM Jacqueline  
 2 — Mme ALLUARD Gilda

3 — Mlle AUDEBAUD Seda  
4 — Mme BAGUET Anne  
5 — Mme BELLAICHE Danielle  
6 — Mme BELLO Cécile  
7 — M. BELOEIL Arnaud  
8 — M. BENONY Laurent  
9 — Mme BENSOUSSAN Eve  
10 — Mme BIJAULT Valérie  
11 — Mme BIVEN Brigitte  
12 — Mme BONARDOT Stéphanie  
13 — Mme BORD Alice  
14 — Mlle BOSSET Dominique  
15 — Mlle BOTREL Luce-Marie  
16 — Mlle BRADAMANTIS Betty  
17 — Mme BRION Isabelle  
18 — Mme BRUEL Christelle  
19 — Mlle BUDON Betty  
20 — Mme CALPE Jeanine  
21 — M. CASSANDRO Pascal  
22 — Mme CERON Frédérique  
23 — Mlle CESTRIERES Stéphanie  
24 — Mme CHARDIN Agnès  
25 — M. CHERON Pascal  
26 — Mme CLAIRE Edith  
27 — Mlle CLEMENT Marie-Christine  
28 — Mme CLIVILLE Brigitte  
29 — Mlle COCUET Pascal  
30 — Mme CORBIER Corinne  
31 — Mme COUSINAUD Sylvette  
32 — Mme DA COSTA Ema  
33 — Mme DABYSING Sandra  
34 — Mlle DE LANGHE Marie-Thérèse  
35 — Mme DELMAS Nathalie  
36 — Mlle DENEUVE Florence  
37 — Mme DESPINASSE Thérèse  
38 — Mme DIDELET DANISEWICZ Danuta  
39 — Mme DIDO Claude  
40 — Mme DIQUELOU Christine  
41 — Mme DODARD Josette  
42 — Mme DOS SANTOS ABREU Marie-Thérèse  
43 — Mme ESTAY Bénédicte  
44 — Mme ESTEGASSY Simone  
45 — Mlle FERRAND Nancy  
46 — Mme FERRIOT Françoise  
47 — Mlle FLAYEUX Sophie  
48 — Mlle FOUZEMBAS Magali  
49 — M. FRAIZE Sandy  
50 — M. FROGER Guillaume  
51 — Mme FROMENTIN-CHAN CHUEN Sabrina  
52 — Mme GALLEY Stéphanie  
53 — Mme GALY Régine  
54 — Mme GITTON Marina  
55 — Mme GNANA Vidjeya  
56 — M. GRAILLOT Alain  
57 — Mlle GUIDARD Laurence  
58 — M. GUILLEMOTEAU Alain

59 — Mlle GUILLON Isabelle  
60 — Mme HABERZETTEL Brigitte  
61 — Mme HAGUY Katia  
62 — Mme LAHMEDI Juliana  
63 — Mme LALLIAS Maryline  
64 — M. LAMARQUE Stéphane  
65 — M. LAMARRE Pierre  
66 — Mme LANGUEDOC Claude  
67 — Mlle LARROUCAU Béatrice  
68 — M. LE MEUR Pascal  
69 — Mlle LEBOUL Brigitte  
70 — Mme LECCA Christiane  
71 — Mme LEFORT Malgorzata  
72 — Mlle LEMOINE Isabelle  
73 — Mlle LENFANT Sylvie  
74 — Mlle LERAY Marie-Andrée  
75 — Mlle LETELLIER Laura  
76 — M. LOEL Xavier  
77 — M. LOUIS-SERVAIS Guy  
78 — Mme MAGNE Zahra  
79 — Mlle MALAGNOUX Yvette  
80 — Mme MARION Marie-Hélène  
81 — M. MARY Sébastien  
82 — Mme MATEU Nelly  
83 — Mlle MAURER Véronique  
84 — Mme MAURICE Sylvie  
85 — Mme MAYRAN Chrystel  
86 — Mlle MEKKAS Rohra  
87 — Mme MERANVILLE Evelyne  
88 — Mlle MESDOUZE Myriam  
89 — M. MEUNIER Laurent  
90 — Mlle MEY Béatrice  
91 — Mme MICHAUD Martine  
92 — Mme MICHELET Isabelle  
93 — M. MIGUEL Fernando  
94 — Mlle MOGE Nadine  
95 — Mme MONFORT Nicole  
96 — M. MONIER Frédéric  
97 — M. MONToux Philippe  
98 — M. MOUALEK Touhami  
99 — Mme OGUENIN Maguy  
100 — Mlle OULD-BOUZID Lila  
101 — M. OUZOUNIAN Marc  
102 — Mme PAPI Marie-Olive  
103 — Mlle PLANCHAIS Isabelle  
104 — Mme PROT Isabelle  
105 — Mme REALE Denise  
106 — Mlle REBIERE Isabelle  
107 — Mlle REGO Isabelle  
108 — Mme RIGAUD Nadine  
109 — Mme RIO Christine  
110 — Mlle ROSCO Patricia  
111 — Mme ROSET Sophie  
112 — Mme ROSNEL Tania  
113 — Mme ROUX Patricia  
114 — Mlle RUAT Ghislaine

- 115 — M. SANJUAN SANTAMARIA Vicente  
 116 — M. STEFANI Fabrice  
 117 — Mme TERBECHE Malika  
 118 — M. THEAU Patrick  
 119 — M. THORY Jean-Louis  
 120 — Mme THOURY Laure  
 121 — Mme TILLET Evelyne  
 122 — Mme TOULUCH-ODORICO Nathalie  
 123 — Mme TRAN Farida  
 124 — Mlle TRICHET Céline  
 125 — Mme TUBIANA Nicole  
 126 — Mme VAILLANT Christine  
 127 — Mlle VAN KLAVEREN Rachel  
 128 — M. VERA Yves  
 129 — M. VERDIER Jean-Marc  
 130 — Mlle VIDALENC Laurence.

Tableau arrêté à 130 (cent trente) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe — Année 2007.**

- 1 — Mme ABATUCI Marie-Reine  
 2 — M. ABITBOL Laurent  
 3 — Mlle BAJI Caroline  
 4 — Mme BALDIE Colette  
 5 — Mlle BERTHELOT Sylvie  
 6 — Mme BITBOL Suzanne  
 7 — Mlle BOTHEREAU Sylvie  
 8 — Mme CALAME Claudine  
 9 — Mme CARRIERE Sylvie  
 10 — M. CERUTTI Jean Christophe  
 11 — Mme CHAFER Dominique  
 12 — Mme CHASSAING Aline-Marie  
 13 — Mme CHAUVIRE Michelle  
 14 — Mlle CHEMOUNI Myriam  
 15 — M. COUTURIER Christian  
 16 — Mme DACALOR Paule  
 17 — Mme DE LUCA Rose Anne  
 18 — Mme DRINCIC Sonia  
 19 — Mme DUFAU Martine  
 20 — Mme DUHAMEL Marie-Chantal  
 21 — Mme DURAND Lysiane  
 22 — Mme FALETTO-LANGENOVE Béatrice  
 23 — Mme FROMENTIN Cécilia  
 24 — Mme GARBASSO Anne-Marie  
 25 — Mme GERMAIN Jacqueline  
 26 — Mme GIRARD Patricia  
 27 — M. GOGER Christian  
 28 — Mlle GUTIERREZ Carmen  
 29 — Mme HAUDRY-GIRARD Brigitte

- 30 — Mme HEDOUIN Annick  
 31 — Mme JOACHIMIAK Annie  
 32 — Mme JOURDAIN Danielle  
 33 — Mme JULIENNE Marie-Catherine  
 34 — Mme LAPAUSE Colette  
 35 — M. LE CURIEUX Jean François  
 36 — Mme LE GALLO Christiane  
 37 — Mme LECOMTE-DEVAUX Danièle  
 38 — Mme LEDI Luce  
 39 — Mme LESSARD Elisabeth  
 40 — Mme LEYMERIGIE Martine  
 41 — M. LHOPITault Eric René  
 42 — Mme LONCHAMBON Claudine  
 43 — Mlle MALGAT Elisabeth  
 44 — Mme MARIE GORKA Corinne  
 45 — Mme MASSART Marie-Claire  
 46 — Mlle MELYON Lydia  
 47 — Mme MONCORGER Dominique  
 48 — Mlle MULATIER Christine  
 49 — Mme PAGET Brigitte  
 50 — M. PAUNOT Alain  
 51 — Mlle PECQUET Jacqueline  
 52 — Mme PETERSON Chantal  
 53 — Mlle PIERRON Michèle  
 54 — Mme POUCHIN Agnès  
 55 — Mme QUILLIN-KOSCIELSKI Danielle  
 56 — Mme RAMBAL Martine  
 57 — Mme RAYNEAU Josette  
 58 — Mme RENAUD Catherine  
 59 — M. ROBE Patrick  
 60 — Mme ROUYER Emline  
 61 — Mlle SAILLANT Françoise  
 62 — Mlle SAINREAU Catherine  
 63 — Mme SERRA Jeanine  
 64 — Mme SIM Nicole  
 65 — M. VUIBOUT Gilles.

Tableau arrêté à 65 (soixante-cinq) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Finances). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-2, L. 3221-3, L. 3411-1 et L. 3412-1 ;

Vu l'arrêté du 11 février 2002 nommant Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Directrice des Finances et des Affaires Economiques à compter du 4 février 2002 ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction des Finances ;

Vu l'arrêté en date du 30 janvier 2007, maintenant en fonction Mme Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS sur un emploi de Directrice générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances, à compter du 4 février 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 22 octobre 2007 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à la Directrice Générale en charge de la Direction des Finances ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 24 octobre 2007 désignant Mme Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, en qualité de responsable du Bureau des Ressources Humaines, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 octobre 2007 est modifié comme suit :

Sous-Direction des Ressources et des Réseaux :

— *ajouter* le nom de Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, en qualité de Chef du Bureau des Ressources Humaines assurant l'intérim de Chef du Bureau des Affaires générales.

— lire la délégation de signature modifiée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux comme suit :

Mme Martine BRANDELA, administratrice hors classe, chargée de la sous-direction, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Hervé HULIN, administrateur, adjoint à l'administratrice chargée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux ; Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, pour le Bureau des Ressources Humaines et par intérim pour le Bureau des Affaires Générales.

Bureau des Ressources Humaines :

— Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

— tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances ;

— attestation du service fait ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau des Affaires Générales :

— Mlle Laurence FRANÇOIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau par intérim,

— bons de commandes et ordres de services, dans la limite de 45 000 € H.T. ;

— préparation, passation et exécution des marchés à procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics — C.M.P.) dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € H.T. ;

— copie et attestation délivrées en application de l'article 108 du Code des marchés publics ;

— arrêtés des mémoires de dépenses et attestation du service fait ;

— propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

— arrêtés d'ouverture des crédits (propositions d'engagement et de dégagement de dépenses et de recettes au budget du Département de Paris).

Mission informatique :

Mme Muriel SLAMA, chargée de mission, chef de la mission informatique.

— actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestation du service fait.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice Générale de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Finances.

Fait à Paris, le 13 décembre 2007

Bertrand DELANOË

## ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

### Arrêté n° 2007-0325 DG portant délégation de la signature du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, R. 6143-38, R. 716-3-1 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au directeur des affaires générales,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— hôpital Charles Richet :

- Mme ABALAIN, directrice à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière :

- M. MOREL, adjoint au directeur ;

- M. GUILLE, directeur adjoint ;

- M. HOOP, directeur adjoint ;

- M. FRANDJI, directeur adjoint ;

- Mme TCHMENIAN, directeur adjoint ;

- Mme CAGAN, directeur adjoint ;

- Mlle BENAOMAR, directeur adjoint ;

- Mme DEMARGNE, attaché d'administration ;

- M. GAUBERT, attaché d'administration ;

- Mme BRETHER, attaché d'administration principal ;

- M. TERRINE, attaché d'administration
- Mme EL KAIM, attaché d'administration
- M. BUCHERT, attaché d'administration
- M. MARCELIN, ingénieur général.

Art. 3. — Le Secrétaire Général et les directeurs des hôpitaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Benoît LECLERCQ

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêtés n<sup>os</sup> 2007-21292 et 2007-21293 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Arrêté n<sup>o</sup> 2007-21292 :

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n<sup>o</sup> 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Jimmy OUPINIE, né le 2 décembre 1975, Gardien de la paix à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 décembre 2007

Michel GAUDIN

Arrêté n<sup>o</sup> 2007-21293 :

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n<sup>o</sup> 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Mickaël TOROSSIAN, né le 24 septembre 1991 à Paris 13<sup>e</sup>.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 décembre 2007

Michel GAUDIN

### Arrêté n<sup>o</sup> 2007-21311 instaurant provisoirement la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique boulevard de la Bastille, à Paris 12<sup>e</sup>.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n<sup>o</sup> 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n<sup>o</sup> 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'interdire, à titre provisoire, pour des raisons de sécurité des usagers, le stationnement des véhicules au droit des numéros 50 et 52 du boulevard de la Bastille, à Paris 12<sup>e</sup>, pour permettre le bon déroulement des travaux de construction d'un immeuble ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est provisoirement interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante, à Paris 12<sup>e</sup> :

— boulevard de la Bastille, au droit des numéros 50 et 52.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules d'approvisionnement du chantier.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté sont passibles d'une contravention de 2<sup>e</sup> classe et d'une mise en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux prévue pour le 30 septembre 2009.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et, compte tenu de l'urgence, affiché aux portes de la Préfecture de Police (quai du Marché Neuf et rue de Lutèce), du commissariat et de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement. Cette mesure prendra effet après son affichage, dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante et jusqu'au retrait de cette dernière.

Fait à Paris, le 11 décembre 2007

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Christian LAMBERT

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs**

Les constructeurs sont informés de ce que le nouveau régime des autorisations d'urbanisme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour les demandes déposées à compter de cette date.

Leur attention est appelée sur la nécessité d'attendre le délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.)

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### **AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### **AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### AVIS D'INFORMATION

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

#### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H).**

1<sup>o</sup>/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 2 juin 2008 pour 110 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

2<sup>o</sup>/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 2 juin 2008 pour 110 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2008 au moins une année de services civils effectifs (services militaires et interruptions d'activité non pris en compte).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 7 janvier au 21 février 2008 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 21 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

#### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste. — Rappel.**

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris (F/H) dans la spécialité orthophoniste sera ouvert à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 5 postes.

Le concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du certificat d'orthophoniste délivré par les unités de formation et de recherche médicale ou les unités de formation et de recherches mixtes, médicale et pharmaceutique, institué par le décret n° 66-839 du 10 novembre 1966, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste sans limitation.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr), rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription » du 7 janvier au 7 février 2008.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

#### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile ». — Rappel.**

Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » s'ouvrira à partir du 14 avril 2008 à Paris pour 14 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou l'un des Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 4131-1 du Code de la santé publique et justifiant d'un certificat ou diplôme dans une des spécialités figurant au paragraphe II de l'article 9 du décret 92-785 du 6 août 1992 relatif à la protection maternelle et infantile.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « recrutement et concours » ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 7 janvier au 7 février 2008 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

## POSTES A POURVOIR

### Bureau du Cabinet du Maire. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 16199.

#### LOCALISATION

Bureau du Cabinet du Maire — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup> — Accès : métro Hôtel de Ville ou Châtelet.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Secrétaire au secrétariat particulier du Maire.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité de la chef du secrétariat particulier.

Attributions :

— tâches diverses liées à un secrétariat particulier : accueil téléphonique de personnalités et filtrage des appels, tri du courrier et enregistrement via un logiciel dédié, archivage de documents, etc. ;

— gestion de la base de données des contacts ;

— relecture et vérification de courriers soumis à la signature du Maire ;

— rédaction de lettres.

Conditions particulières : travail en équipe, polyvalence, amplitude horaire variable à couvrir en coordination avec les autres secrétaires.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : discrétion absolue ;

N° 2 : aisance téléphonique ;

N° 3 : réactivité et disponibilité.

Connaissances particulières : parfaite maîtrise de l'outil informatique et connaissance des structures de la ville. Bon niveau de culture générale, excellente orthographe. Connaissance de l'anglais serait un plus.

#### CONTACT

Fanny AZÉMA — Bureau 44 — Bureau du Cabinet du Maire — 3, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 52 48 — Mél : [fanny.azema@paris.fr](mailto:fanny.azema@paris.fr).

### Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 16228.

#### LOCALISATION

Direction de la Prévention et de la Protection — Sous-Direction de la Protection et de la Surveillance — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup>.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chef de secteur territorial.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Sous-Directeur de la Protection et de la Surveillance.

Attributions : le titulaire du poste devra assurer avec ses équipes :

— la protection des bâtiments, des équipements des parcs et jardins, des bois appartenant à la Ville de Paris,

— la protection des personnels et des usagers des équipements publics,

— la coordination des opérations de lutte contre les incivilités dans les arrondissements,

— la coordination de missions opérationnelles particulières définies par la hiérarchie.

En outre, il devra contrôler la gestion des cadres B et des chefs d'unité placés sous sa responsabilité.

Conditions particulières : compétences dans le domaine de la sécurité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : esprit d'analyse et de synthèse, habitude de travailler en équipe ;

N° 2 : esprit d'initiative, discrétion ;

N° 3 : dynamisme et grande disponibilité.

#### CONTACT

M. Michel GIRAUDET — Sous-Direction de la Protection et de la Surveillance — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 75 51 — Mél : [michel.giraudet@paris.fr](mailto:michel.giraudet@paris.fr).

### Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 16256.

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Sous-Direction de la Vie Associative — Maison des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement, 5, rue Perrée, 75003 Paris — Arrondt ou Département : 03.

## NATURE DU POSTE

Titre : Directeur/Directrice de la Maison des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du chef du bureau de la vie associative.

Attributions : les maisons des associations sont des équipements municipaux de proximité récents. Elles ont pour mission de mettre à disposition des associations parisiennes des moyens matériels (salles de réunion, bureaux de travail, accès à des équipements informatiques, domiciliation postale) et d'assurer un accueil de premier niveau des parisiens et parisiennes à la recherche d'informations concrètes sur la vie associative. Elles contribuent à l'animation de la vie associative de l'arrondissement. Le directeur/la directrice, sous la responsabilité de la D.D.A.T.C. et en relation avec la Mairie d'arrondissement, assure les missions suivantes : gestion, y compris financière, de la maison des associations et encadrement d'un effectif de trois agents ; accueil et orientation des associations et du public ; instruction des inscriptions en liaison avec la Mairie d'arrondissement ; animation de la vie associative locale, participation aux conseils de quartier et au comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (C.I.C.A.) ; pilotage d'événements associatifs et inter-associatifs locaux ; contribution à la communauté de ressources partagées du réseau des maisons des associations.

L'établissement ouvre en octobre 2007.

Conditions particulières : la Maison sera ouverte du mardi au samedi (accueil du public jusqu'à 19 h) et fermera 3 semaines en août et 1 semaine au moment des fêtes de fin d'année.

## PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitudes à l'encadrement, à l'animation, expérience de l'accueil du public ;

N° 2 : autonomie, sens de l'organisation, polyvalence ;

N° 3 : aptitude à la gestion, facilités de rédaction, intérêt pour la vie municipale.

Connaissances particulières : expérience du monde associatif et de la gestion d'un établissement recevant du public souhaitée.

## CONTACT

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN — Bureau de la Vie Associative — Bureau 310 — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 05 — Mél : isabelle.chauvenet-forin@paris.fr.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement.

Poste : Directeur général adjoint des services — administration générale.

Contact : M. FOISEL, directeur général des services — Mme ARCHIMBAUD, chef de bureau (D.D.A.T.C.) — Téléphone : 01 55 76 75 50/01 42 76 46 88.

Référence : B.E.S. 07-G.12.10.

**Direction du Développement Economique et le l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction du Développement Economique — Bureau de l'implantation des entreprises et de l'innovation.

Poste : responsable filière « immobilier d'entreprises ».

Contact : M. ROUVIERE, chef de bureau — Téléphone : 01 53 02 48 14.

Référence : B.E.S. 07-G.12.12.

**Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service technique de l'eau et de l'assainissement — Section de l'eau de Paris.

Poste : Chef de la division des relations avec les usagers de l'eau.

Contact : M. DEFRETIN, chef de section — Téléphone : 01 53 68 76 85.

Référence : B.E.S. 07-G.12.07.

**Caisse des Ecoles du 11<sup>e</sup> Arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'ouvrier professionnel — spécialité cuisine (F/H).**

La Caisse des Ecoles du 11<sup>e</sup> Arrondissement, Mairie du 11<sup>e</sup> — Place Léon Blum, Paris 11<sup>e</sup> recrute un Ouvrier Professionnel — spécialité cuisine — par voie de détachement.

## LOCALISATION

Cuisine de liaison chaude PIHET — 32, rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris.

## NATURE DU POSTE

Cuisinier en cuisine de liaison chaude. La cuisine PIHET produit environ 350 repas par jour destinés au groupe Scolaire Pihet/Beslay.

## PROFIL DU CANDIDAT

BEP ou CAP spécialité « cuisine » ou 5 ans d'expérience en qualité de cuisinier en restauration collective.

## CONTACT

Mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2008 — Les demandes de candidature devront être adressées à : M. le Directeur — Caisse des Ecoles du 11<sup>e</sup> Arrondissement — Mairie du 11<sup>e</sup> — Place Léon Blum, 75536 Paris Cedex 11.

Tous renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus sur simple demande auprès de M. Christian KLEDOR — Directeur de la Caisse des Ecoles ou M. Arnaud LORENZI — Adjoint au Directeur — Téléphone : 01 43 79 02 76.

*Le Directeur de la Publication :*  
Bernard GAUDILLERE